

SEA SMAGY

Syndicat d’Eau et d’Assainissement de St Martin d’Abbat & Germigny des Prés

Compte rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 18 avril 2014

Date de convocation : 10/04/2014

Fiche de présence

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	E	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	P
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELLOILE Laurent	P
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Pouvoirs : Gilbert GESSAT à Mr DUBUS Jean.

Ouverture de séance : 19 h

Secrétaire de séance : Mr THUILLIER Philippe

Ordre du jour :

- Installation du nouveau Conseil Syndical
- Election des Président et Vice Président

Michel CROZES, Président sortant, remercie tous les conseillers syndicaux qui l’ont accompagné dans sa mission de gestion du SEA SMAGY depuis 1991, et adresse ses félicitations aux délégués désignés par les communes de St Martin d’Abbat et Germigny des Prés, à la suite des élections municipales de mars 2014. Il remercie également les agents administratifs et techniques pour tout le travail accompli pendant cette longue période.

Ensuite, Michel CROZES accueille officiellement les nouveaux délégués des communes de St Martin d’Abbat et Germigny des prés, et déclare, installé dans ses fonctions, le nouveau Conseil Syndical du SEA SMAGY

Il demande à l’assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Mr THUILLIER Philippe, candidat est élu secrétaire de séance

Michel CROZES remet les clés du SEA SMAGY au nouveau Conseil, et donne ensuite la parole à Mme PELLETIER Lucette doyenne de l’assemblée, en vue de procéder à l’élection du Président et vice Président

Election du Président :

Candidats : Mr THION Denis.

1^{er} tour : Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Mr THION Denis obtient 5voix et 1 blanc.

Mr THION Denis est déclaré élu Président, et installé dans ses fonctions

Election du Vice- Président :

Le Président propose d’élire un Vice Président. Accord unanime du Conseil

Candidate : Mme PELLETIER Lucette

1^{er} tour : Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

Mme PELLETIER Lucette obtient 5 voix et 1 blanc

Mme PELLETIER Lucette est déclarée élue Vice- Présidente, et installée dans ses fonctions

Le Président propose ensuite au conseil d’examiner quelques affaires diverses.

Délégations de signature :

Le Conseil donne délégation de signature au Président pour l'engagement de dépenses d'un montant limité à 4000 € HT

Le Président donne délégation de fonction et de signature à la Vice- Présidente.

Indemnités des élus :

Le conseil approuve l'octroi de l'intégralité des indemnités légales aux Président (12.20% de l'indice 1015) et Vice- Présidente (4.65 % de l'indice 1015)

Réajustement du budget eau 2014 :

Le trésorier signale que le montant des imprévus (Investissement du budget Eau) excède le taux maximum autorisé.

Pour y remédier, le Conseil décide de modifier comme suit :

- Compte 020 : - 2000 €
- Compte 2315 : + 2000 €

Tableau des effectifs :

Il est urgent de renforcer les moyens humains techniques. Il semble que M Pinault, dont les contrats avaient été interrompus pour maladie (tendinite) souhaiterait reprendre. Le conseil approuve le principe et autorise le Président à l'ouverture d'un CDD d'une durée d'un mois.

D'autre part, le relevé des compteurs est à réaliser dès que possible. Cette opération peut être facilitée par un emploi saisonnier. Le conseil approuve le principe et autorise le Président à l'ouverture d'un CDD de durée adaptée.

Avenant SICTOM

Le Conseil approuve l'avenant n° 1 du SICTOM (Tarif 2014)

La visite, en présence des agents administratifs et techniques, des divers équipements du SEA SMAGY, sera programmée prochainement.

La séance est levée à 20 h